

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février,

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L.1613-1 du CGCT, le budget primitif de la commune 2025 n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2025, sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budget de l'exercice 2024.
- DIT que les crédits correspondants sont portés au budget principal 2024 de la Commune lors de son adoption.

Chap	Libellés	Montants votés au BP 2024	Autorisation de crédit pour 2025
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	1 500 €
204	Subventions d'équipement versées	8 500 €	2 125 €
21	Immobilisations corporelles	279 830 €	69 957,50 €
23	Immobilisations en cours	429 000 €	107 250 €

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS
St Amans Soult, le 26 février 2025

Le Maire

Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février,

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 17 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2025

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de LE BIHAN Sébastien, technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts, concernant les modifications de l'état d'assiette 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation comme suit :
- 2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes instruites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- 3- Pour les coupes instruites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leur mode de commercialisations,
- 4- Informe-le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

ETAT D'ASSIETTE
INSCRIPTION :

Parcelle	Type de coupe	Volume réalisable	Surface (ha)	Réglée/Non réglée	Année prévue aménagement	Nouvelle proposition
23_a	AMEL	500	10.00	Coupe réglée	2023	2025
23_b	RS	68	1.36	Coupe réglée	2023	2025
24_b	137	137	2.74	Coupe réglée	2023	2025
23_c	205	205	3.50	Coupe réglée	-	2025

- Décide la suppression des coupes suivantes

Parcelle	Type de coupe	Volume réalisable	Surface (ha)	Réglée/Non réglée	Décision	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Nouvelle proposition
22_u	AMEL	1073	15.33	Non réglée	Suppression	2025	2025	Suppr
4_a	E1	330	5.50	Non réglée	Suppression	2017	2025	Suppr
24_b	137	137	2.74	Non réglée	Suppression	2019	2025	Suppr

Justification - Report/Suppression

Parcelle 22_u ONF-EE - Enjeu environnemental, paysager et social

Parcelle 4_a ONF-CE-Condition technique d'exploitabilité et de desserte

Parcelle 24_b PR-AU- Autres cas de figure

- Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 février 25

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	19	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET: CONSEIL REGIONAL : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité, un financement pour la programmation du spectacle suivant :

- **Spectacle : Grandir (Cie et Moi)**
Date : vendredi 28 mars 2025 à 20h30
Prix du spectacle : 1 200 €
Aide demandée : 40% soit : 480 €
Autofinancement : 720 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et à la réception de la subvention

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : CONSEIL REGIONAL : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité, un financement pour la programmation du spectacle suivant :

- **Spectacle : Résistantes (Cie Mondes Fugaces)**
Date : samedi 17 mai 2025 à 20h30
Prix du spectacle : 2700 €
Aide demandée : 40% soit : 1080 €
Autofinancement : 1620€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et à la réception de la subvention

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : CONSEIL REGIONAL : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité, un financement pour la programmation du spectacle suivant :

- **Spectacle : Le mariage de Mika (Cie Mine de Rien)**
Date : mardi 27 mai 2025 à 14h
Prix du spectacle : 600 €
Aide demandée : 40% soit : 240 €
Autofinancement : 360 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et à la réception de la subvention

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

DEPARTEMENT

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT
ARRONDISSEMENT

TARN

CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET: CONSEIL REGIONAL : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité, un financement pour la programmation du spectacle suivant :

- **Spectacle : Figures (Cie Création Ephémère)**
Date : 27-28 novembre 2025
Prix du spectacle : 3000 €
Aide demandée : 40% soit : 1200 €
Autofinancement : 1800 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande et à la réception de la subvention

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : Pose de caméras de vidéosurveillance : demande de subvention DETR 25

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité des administrés sur la commune.

Le montant des travaux est estimé à 40 994 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'Etat pour l'obtention d'une aide financière dans la catégorie 5 :

- Soutenir les opérations liées à la sécurité

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

- | | |
|---|-------------|
| - Achat de fournitures pour la mise en place d'un système de vidéo protection | 29 579 € HT |
| - Vidéo protection zone Sébastopol | 11 415 € HT |

TOTAL HT 40 994 €

RECETTES

- | | | |
|------------------------|-------|-------------|
| • ETAT : DETR | (50%) | 20 497 € |
| • ETAT : FIPD | (20%) | 8 198.80 € |
| • Financement communal | | 12 298.20 € |

TOTAL HT 40 994 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : Pose de caméras de vidéosurveillance : demande de subvention FIPD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance afin d'assurer la sécurité des administrés sur la commune.

Le montant des travaux est estimé à 40 994 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE L'APPEL A PROJETS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

- | | |
|---|-------------|
| - Achat de fournitures pour la mise en place d'un système de vidéo protection | 29 579 € HT |
| - Vidéo protection zone Sébastopol | 11 415 € HT |

TOTAL HT 40 994 €

RECETTES

- | | | |
|------------------------|-------|-------------|
| • ETAT : DETR | (50%) | 20 497 € |
| • ETAT : FIPD | (20%) | 8 198.80 € |
| • Financement communal | | 12 298.20 € |

TOTAL HT 40 994 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 27 février 2025

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : Aménagement d'un bâtiment à vocation économique : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessiter de réhabiliter un immeuble situé 28 Avenue de la Méditerranée, dans le but de louer un logement et un local commercial d'un seul tenant et de maintenir les activités essentielles au sein de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 259 394 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE le concours de l'Etat pour l'obtention d'une aide financière dans la catégorie 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Maintenir la présence des services publics et développer les services essentiels aux personnes pour permettre la réhabilitation des anciens locaux de l'hôtel de ville.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Lot 1 : Démolitions	44 715.90 € HT
Lot 2 : Isolation	14 608.00 € HT
Lot 3 : Etanchéité	8000 € HT
Lot 4 : Menuiseries Extérieures	32 750 € HT
Lot 5 : Plâtrerie	28 341 € HT
Lot 6 : Menuiseries Intérieures	15 444 € HT
Lot 7 : Peinture	14 688 € HT
Lot 8 : Ragréage/Sols	9 118 € HT

Lot 9 : Electricité/VMC	13 375 € HT
Lot 10 : Plomberie	17 634 € HT
Lot 11 : Chauffage	16 660 € HT
Provisions imprévus	10 766.70 € HT
Honoraires	27 993.41 € HT
Bureau d'étude	2000 € HT
Bureau de contrôle	3300 € HT
Montant	259 394 € HT

TOTAL HT 259 394 €

RECETTES

- ETAT : DETR (50%) 129 697 €
- Financement communal 129 697 €

TOTAL HT 259 394 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 février 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS à l'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL - AVENANT N° 10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols conclue entre La Ville de Mazamet, représentée par son Maire Olivier FABRE dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2024, ci-après dénommée « service Instructeur »,

La Commune de SAINT AMANS SOULT, représentée par son Maire Jérôme CROS dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2024, ci-après dénommée « la Commune »,

ET :

La Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET, représentée par Monsieur Pascal BUGIS, Président, agissant en cette qualité, en application de la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 9 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
SE PRONONCE à l'unanimité pour le renouvellement de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

VALIDE l'AVENANT N° 910 comme suit :

Considérant qu'en application de l'article 12 de ladite convention, celle-ci est reconductible de façon expresse,

L'article 12 de la convention susvisée est ainsi modifié :

« Article 12 - Durée

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025. Elle est reconductible de façon expresse, par avenant, chaque année pour une période d'un an. »

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 février 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD
Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET: CONVENTION AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE ST AMANS SOULT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

Le Conseil Départemental du TARN a sollicité la commune de St Amans Soult pour la mise à disposition des locaux de la mairie situé 5 Place Barthélémy CALVEL pour que les travailleurs sociaux puissent y assurer des permanences.

Considérant que cette mise à disposition permet d'assurer un lien de solidarité pour les administrés et une proximité avec les travailleurs sociaux sur leurs lieux de vie

Considérant que cette convention a pour objectif de fixer les modalités de mise à disposition gratuite de locaux aux agents du Conseil Départemental du TARN,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de St Amans Soult et le Conseil Départemental du TARN et tous les documents s'y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Le Maire

Jérôme CROS